



Nationalité française des résidants à l'étranger

Par **abdou1980**, le **08/04/2011** à **21:39**

Bonjour,
j'aimerais savoir auprès de quel organisme je peux retirer les pièces suivantes :
- déclaration de nationalité.
- déclaration de reconnaissance de nationalité française.
et merci d'avance.

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **22:02**

Que voulez-vous faire ?

[citation]- déclaration de nationalité. [/citation]Ce n'est pas une pièce, c'est une procédure permettant dans certaines conditions d'acquérir la nationalité française

[citation]- déclaration de reconnaissance de nationalité française. [/citation] C'est une procédure que devait faire les Français de droit local lors de l'indépendance de leur pays, afin de conserver la nationalité française. Si c'est pour l'Algérie, il n'y a pas d'archive.